



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
Fax. : 01 60 07 75 44
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, dûment convoqué le vingt-cinq mars 2026, s'est réuni dans la salle 1 dite salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire,

Membres en exercice : 27 Date convocation : 25/03/2026 Présents : 26 Votants : 27
--

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Catherine BARBERO, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Alexandre SCHERR, Charlotte LE MAITOUR, Olivier LUCAS, Isabelle JODIN, Laurence AUDIBERT, Henri AUBERT, Martine MARCHAL, Christophe LAMBERT, Christophe LASSERRE, Sandrine MARTINS, Valentine FAURE-PIEKARZ, Cédric LE CHEVALIER, Gaëlle TREMPONT, Thibaud FADIN, Lonni MARTINS, Betty FOULON, Mattéo DA SILVA MATOS, Dominique FRANÇOISE, Catherine CORCY, Hervé GUISE, Eric DERIVRY, Nathalie PEREIRA FORDELONE.

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Christophe PRUDHOMME a donné pouvoir à Dominique FRANCOISE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Monsieur Fabrice BUSSY a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

DELIBERATION N° 2026-014 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : Fixation du nombre de membres et désignation des représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment son article 76,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33, et L.2131-12

VU le Code de l'action sociale et de la famille et notamment ses articles L.123-4 à 123-9, L.133-5, L.131-3, R.123-1 à 38, et son article R.123-7 confiant au conseil municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs,

CONSIDERANT les listes candidates pour la désignation des membres élus au sein du conseil d'administration du CCAS :

ENTENDU l'exposé de Mme Marie-Agnès DESCOUX, Adjointe à la démocratie locale/vie des quartiers/actions intergénérationnelles et solidarités/affaires scolaires et périscolaires/petite enfance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FIXE à 8 le nombre d'administrateurs du C.C.A.S. répartis comme suit :

- le Maire, président de droit du conseil d'administration
- 4 membres élus au sein du conseil municipal
- 4 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

DECIDE DE PROCEDER à l'élection, **par vote secret**, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste des membres élus du conseil d'administration du CCAS :

Listes candidates pour la désignation des membres élus au sein du conseil d'administration du CCAS :

Liste A – Isabelle JODIN :

Isabelle JODIN – membre titulaire
Sandrine MARTINS - membre titulaire
Matteo DA SILVA MATOS – membre titulaire
Nathalie PEREIRA FORDELONE – membre titulaire

Gaëlle TREMPONT – membre suppléant
Dominique FRANCOISE – membre suppléant

- Votants : 27
- Blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 27
- nombre de sièges à pourvoir : 4
- quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir =

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient
Liste A	27	4

À la suite de ce scrutin, **SONT ELUS pour siéger** au conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Pomponne :

Liste A - Pomponne Autrement :

Isabelle JODIN – membre titulaire
Sandrine MARTINS - membre titulaire
Matteo DA SILVA MATOS – membre titulaire
Nathalie PEREIRA FORDELONE – membre titulaire

Gaëlle TREMPONT – membre suppléant
Dominique FRANCOISE – membre suppléant

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 31 mars 2026

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Arnaud BRUNET

